

COMITE DU JEUDI 09 AVRIL 2009

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le 09 avril 2009, se sont réunis dans la salle de conférence André GRILLOT de l'usine de traitement des eaux "Edmond Pépin" située 2, avenue Guynemer à Choisy-le-Roi, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de 115, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 2 avril 2009, 15 ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires, 4 à compter de l'affaire 3 et 2 à compter de l'affaire 4.

Le Comité,

- ◆ **a désigné** Ali ZAHI, délégué titulaire de Bondy, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
- ◆ **a approuvé** le procès-verbal de la séance du Comité du 11 décembre 2008,
- ◆ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de ses séances des 11 décembre 2008, 16 janvier et 13 février 2009,
- ◆ **a entendu** le compte-rendu de la réunion du groupe de travail sur l'allotissement, qui regroupait les trois commissions « contrôle financier », « travaux » et « tarification », et qui s'est tenue le mercredi 4 février 2009; **a relevé** que seuls 2 membres du Comité avaient demandé à être entendu, 3 autres ayant manifesté leur intention d'adresser une communication écrite; **a pris acte** que son avis concluait au rejet de l'allotissement,
- ◆ **a rejeté à la majorité**, 12 voix pour et 9 abstentions, la proposition de Monsieur Christian METAIRIE, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre, de reporter à une prochaine séance du Comité l'examen de la question relative à l'allotissement,
- ◆ **a approuvé** la demande d'adhésion de la commune de Franconville-la-Garenne au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, **a chargé** le Président de notifier cette délibération aux exécutifs de ses adhérents afin que leurs assemblées se prononcent sur cette adhésion et de demander au représentant de l'Etat, au terme de cette consultation, d'arrêter cette modification de périmètre, **a adopté** la convention de gestion provisoire du service public de l'eau sur le territoire de ladite commune, et **a autorisé** sa signature par le Président,
- ◆ **a entendu** les avis rendus par les instances consultatives et commissions consultées sur les grandes orientations du cahier des charges de la délégation de service public, soit la Commission consultative du service public de l'eau potable, le Comité technique paritaire, les Commission Travaux, Tarification et Contrôle financier,

♦ **a débattu** des grandes orientations du cahier des charges de la délégation de service public, **a décidé** d'insérer dans le cahier des charges la réduction de la durée de la délégation à 10 ans avec une variante obligatoire à 12 ans, d'introduire une formule de « tarification sociale » et de mieux souligner la relation directe du SEDIF et de ses élus avec les usagers, ainsi que la mutualisation dans le contexte introductif dudit cahier,

♦ par 85 voix pour, 2 contre et 42 abstentions, **a autorisé** le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à lancer la procédure de délégation de service public, prévue par les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et, notamment, prendre toutes mesures de publicité préalable, **a autorisé** le Président ou son représentant à engager librement toute discussion utile avec une ou plusieurs entreprises admises à présenter une offre et ce, conformément aux articles L.1411-1 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

♦ **a été informé** du calendrier prévisionnel de la mise en œuvre de la délégation de service public, comprenant notamment dès la mi-avril la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, début juillet 2009, l'arrêt par la commission de D.S.P de la liste des candidats admis à présenter une offre, début janvier 2010, l'avis de la Commission de D.S.P sur les offres, fin mars 2010, le choix du délégataire et fin avril 2010 la délibération du Comité et la notification de cette délégation, pour aboutir à la phase de transition à partir de mai 2010,

♦ **a créé** la Commission de délégation de service public prévue par l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, en **a fixé** les conditions de dépôt des listes de candidatures pour l'élection de ses membres, étant précisé que ce dépôt sera arrêté le vendredi 29 mai 2009 à 18 heures, l'élection de ses membres ayant lieu au Comité du jeudi 18 juin prochain.

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

Le Maire